

# Fiche de Données de Sécurité V-SHINE



Fiche signalétique du 26/1/2023, 2e édition - révision 4  
Règlement (EU) n° 2020/878

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: V-SHINE

Code commercial: W6311.000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Vernis.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

BOERO BARTOLOMEO S.p.A. - Via Macaggi 19 - 16121 Genova - Tel. +39 010 55001 - Fax +39 010 5500305 - CF/P. IVA/REG. IMPRESE DI GENOVA 00267120103

Brand Veneziani TM used Under License of Colorificio Zetagi S.r.l.

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezzaprodotti@boero.it

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

BOERO BARTOLOMEO S.p.A. - Tel.+39 010 55001

horaire 9.00-17.00

FRANCE: Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

SWISSE: CSIT - TOX . Tél. 145 (24 h).

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Flam. Liq. 3, H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3, H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3, H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

W6311.000/4

Page n. 1 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P370+P378 En cas d'incendie, utiliser de CO<sub>2</sub> ou de poudre chimique. Ne jamais utiliser d'eau.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

### Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient du (de la) Hydroxyphenyl-benzotriazole derivatives - EC number 400-830-7.

Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) masse de réaction - sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle. Peut produire une réaction allergique.

### Contient

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

hydrocarbures, C9, aromatiques

### Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Les principaux effets secondaires physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement sont conformément énumérés aux sections 9 à 12 de la fiche des données de sécurité

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq 34\%$  -  $< 50\%$  hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,  $< 2\%$  aromatiques

REACH No.: 01-2119463258-33-XXXX, EC: 919-857-5

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

DECLP (CLP)\*

$\geq 5\%$  -  $< 7\%$  hydrocarbures, C9, aromatiques

W6311.000/4

Page n. 2 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

REACH No.: 01-2119455851-35-XXXX, EC: 918-668-5

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

DECLP (CLP)\*

>= 1% - < 2.5% xylène [4]

REACH No.: 01-2119488216-32-XXXX, CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

>= 0.5% - < 1% Hydroxyphenyl-benzotriazole derivatives - EC number 400-830-7

REACH No.: 01-0000015075-76-xxxx, Numéro Index: 607-176-00-3, CAS: 104810-48-2, EC: 400-830-7

Skin Sens. 1,1A,1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

>= 0.25% - < 0.5% éthylbenzène

REACH No.: 01-2119489370-35-XXXX, CAS: 100-41-4, EC: 202-849-4

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

>= 0.25% - < 0.5% toluène

REACH No.: 01-2119471310-51-XXXX, CAS: 108-88-3, EC: 203-625-9

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

W6311.000/4

Page n. 3 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

>= 0.25% - < 0.5% anhydride phtalique

Numéro Index: 607-009-00-4, CAS: 85-44-9, EC: 201-607-5

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

>= 0.1% - < 0.25% masse de réaction - sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle

REACH No.: 01-2119491304-40-XXXX, CAS: 111-20-6, EC: 915-687-0

Skin Sens. 1,1A,1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

>= 0.1% - < 0.25% sels de zirconium d'acides gras C8-C12

CAS: 22464-99-9, EC: 245-018-1

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

\*DECLP (CLP): Substance classée conformément à la note P de l'annexe VI du Règlement (CE) 1272/2008. La classification harmonisée comme substance cancérogène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102)-P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

---

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

W6311.000/4

Page n. 4 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser de CO<sub>2</sub> ou de poudre chimique. Ne jamais utiliser d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser de jets d'eau

Aucun en particulier.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter de respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

W6311.000/4

Page n. 5 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

Locaux correctement aérés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir la section 1.2

---

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

ACGIH - TWA: 1200 mg/m<sup>3</sup>, 197 ppm

hydrocarbures, C9, aromatiques

UE - STEL: 100 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

AGS - TWA(8h): 250-350 mg/m<sup>3</sup>

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

UE - TWA(8h): 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarques: Skin

AGS - TWA(8h): 221 mg/m<sup>3</sup> - STEL((15 min)): 442 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: (Anm. H:

Ämnet kan lätt upptas genom huden)

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr; hematologic eff; CNS impair

AGS - TWA(8h): 221 mg/m<sup>3</sup> - STEL((15 min)): 442 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: (Anm. H:

Ämnet kan lätt upptas genom huden)

VLE1 - TWA(8h): 211 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

VLE - STEL: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarques: Skin

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

UE - TWA(8h): 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - STEL: 884 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: OTO; A3, BEI - URT & eye irr; ototoxicity; kidney eff; CNS impair

toluène - CAS: 108-88-3

UE - TWA(8h): 192 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 384 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: OTO; A4; BEI - CNS, visual & hearing impair; female repro system eff; pregnancy loss

HR - TWA(8h): 192 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

HRKGV1 - STEL: 384 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm - Remarques: Skin

anhydride phtalique - CAS: 85-44-9

ACGIH - TWA(8h): 0.002 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 0.005 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: (IFV), Skin, DSEN, RSEN, A4 - Resp sens, asthma

Valeurs limites d'exposition DNEL

W6311.000/4

Page n. 6 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

hydrocarbures, C9, aromatiques

Travailleur industriel: 25 mg/kg - Consommateur: 11 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine  
- Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 150 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 32 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 11 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets  
systémiques

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

Travailleur industriel: 289 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 174 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 289 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 174 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 180 mg/kg - Consommateur: 108 mg/kg - Exposition: Cutanée  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 77 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 14.8 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets  
systémiques

toluène - CAS: 108-88-3

Travailleur industriel: 384 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 226 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 384 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 226 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 192 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 56.5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 192 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 56.5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 384 mg/kg - Consommateur: 226 mg/kg - Exposition: Cutanée  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/L

Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/L

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/L

toluène - CAS: 108-88-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.68 mg/L

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 16.39 mg/L

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.89 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 13.61 mg/L

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 16.39 mg/L

Indicateurs Biologiques d'Exposition

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

valeur: 1.50 mg/L - modérée: Sang - Période d'échantillonnage: Fin du tour

valeur: 1.50 gg creatinina - modérée: Sang - Période d'échantillonnage: Fin du tour

toluène - CAS: 108-88-3

valeur: 1.0 mg/L - modérée: Sang - Période d'échantillonnage: Fin du tour

valeur: 20 ppm - Période d'échantillonnage: ECCESSIVO ESAURIMENT

valeur: 2.50 gg creatinina - Indicateur biologique: 77 - Période d'échantillonnage: Fin du

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

tour

valeur: 1.0 mgg creatinina - Indicateur biologique: o-Crésol dans l'urine

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux:

Utiliser des lunettes protectrices ou un masque protégeant le visage conforme au standard UNI EN 166.

#### Protection de la peau:

Des vêtements de protection appropriés pour la protection complète de la peau sont exigés (par exemple des vêtements composés par long manches et pantalon, bottes en caoutchouc, tablier etc.) conforme au standard UNI EN 14325.

#### Protection des mains:

Utiliser des gants étanches conformes au standard UNI EN 374. Les gants en Nitrile donnent une excellente protection. Attention: le temps de pénétration propre aux gants doit être supérieur au temps de contact prévu.

#### Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate: un masque à filtre charbon utilisant un filtre conforme au standard UNI EN 149 ou un masque à filtre poussière conforme au standard UNI EN 140. Des filtres de type A et P peuvent être utilisés.

#### Risques thermiques :

Aucun

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir les sections 6 et 13

#### Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	liquide	--	--
Couleur:	transparent	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	pe>35 °C	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 3, H226	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	30 °C	--	--
Température d'auto-	N.A.	--	--

W6311.000/4

Page n. 8 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

inflammabilité :			
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	> 20,5 mm <sup>2</sup> /sec (40 °C)	--	--
Viscosité (23°C±0.5°C)	min. 100- max 120	POIDS SPÉCIFIQUE AU MOYEN DE PICNOMÈTRE (gr / cm <sup>3</sup> ).	--
Couronne:	0	--	--
Vitesse (rpm):	0	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.9037	UNI EN ISO 2431 (ex DIN 53211 s)	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

### 9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

---

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

W6311.000/4

Page n. 9 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

V-SHINE

#### a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

#### i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

#### a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5000 mg/m<sup>3</sup> - Durée: 4h - Source: OCSE 403

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OCSE 401

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OCSE 402  
hydrocarbures, C9, aromatiques

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat > 3492 mg/kg

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat > 3160 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 6193 mg/m<sup>3</sup> - Durée: 4h

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat > 3523 mg/kg

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 27.571 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif

toluène - CAS: 108-88-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat = 5580 mg/kg - Source: 24 h

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 28.1 mg/l - Durée: 4h

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction - Espèces: Rat 2000 ppm - Source: OCSE 453

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

---

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

#### V-SHINE

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG 201

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1000 mg/l - Durée h: 48

hydrocarbures, C9, aromatiques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9.2 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.2 mg/l - Durée h: 48

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.9 mg/l - Durée h: 72

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 ml/l - Durée h: 96

W6311.000/4

Page n. 11 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

- Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.2 mg/l - Durée h: 72
- b) Toxicité aquatique chronique:
- Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1.3 mg/l - Remarques: 56 d
- Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.74 mg/l - Remarques: 7 d
- toluène - CAS: 108-88-3
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 5.5 mg/l - Durée h: 96
- Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.78 mg/l - Durée h: 48
- Point final: EC50 - Espèces: Algues = 134 mg/l - Durée h: 3
- 12.2. Persistance et dégradabilité
- Aucune donnée disponible sur la préparation même.
- hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques
- Biodégradabilité: Rapidement dégradable - %: 80 - Remarques: 28 d
- hydrocarbures, C9, aromatiques
- Biodégradabilité: Rapidement dégradable - %: 78 - Remarques: 28 d
- xylène [4] - CAS: 1330-20-7
- Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Remarques: solubilité in acqua=146 mg/l
- toluène - CAS: 108-88-3
- Biodégradabilité: Rapidement dégradable
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
- Aucune donnée disponible sur la préparation même.
- hydrocarbures, C9, aromatiques
- Test: Kow - Coefficient de partition 1.2
- xylène [4] - CAS: 1330-20-7
- Test: Kow - Coefficient de partition 3.2 - Remarques: mg/l
- Test: BCF- Facteur de bioconcentration 25.9 - Remarques: mg/l
- 12.4. Mobilité dans le sol
- Aucune donnée disponible sur la préparation même.
- xylène [4] - CAS: 1330-20-7
- Test: Koc 2.73 - Remarques: mg/l
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
- Aucun

---

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
- Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
- Directives 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE.
- Code EWC 080111
- Ne pas déverser dans les égouts, le sol ou les cours d'eau. Éliminer les résidus de produits et les contenants connexes dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux ou, s'il y a lieu, par l'entremise d'une entreprise autorisée d'élimination des déchets.

---

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

W6311.000/4

Page n. 12 de 17

# Fiche de Données de Sécurité

## V-SHINE



### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number:	1263
IATA-UN Number:	1263
IMDG-UN Number:	1263

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name:	PEINTURES
IATA-Shipping Name:	PAINT
IMDG-Shipping Name:	PAINT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class:	3
No ONU:	UN 1263
ADR - Numéro d'identification du danger :	30
IATA-Class:	3
IATA-Label:	3
IMDG-Class:	3
Erg-code:	3L

Les emballages <450 L ne sont pas réglementés conformément au 2.2.3.1.5 ADR.  
 Les emballages <450 L ne sont pas réglementés conformément au 2.3.2.5 IMDG.

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group:	III
IATA-Packing group:	III
IMDG-Packing group:	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental:	Non
IMDG-Marine pollutant:	Non
IMDG-EmS:	F-E, S-E

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR-S.P.:	163 367 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	

3  
(D/E)

ADR-Limited Quantities:	5 L
ADR-Excepted Quantities:	E1
IATA-Passenger Aircraft:	355
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-S.P.:	A3 A72 A192

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

IATA-ERG: 3L  
IMDG-Subsidiary hazards: -  
IMDG-Stowage and handling: Category A  
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
N.A.

---

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (EU) n° 2020/878

Dir. 89/391/CEE et subséquents amendements. Dir. 1999/13/CEE et subséquents amendements. Règlement (CE) no 1907/2006 et Règlement (CE) no 830/2015 et subséquents amendements. Règlement (CE) no 1272/2008 et subséquents amendements. International Maritime Dangerous Goods Code, IATA Dangerous Goods Regulation, International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 48

Restriction 75

La restriction 3 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

La restriction 40 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

La restriction 75 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 96/82/CE maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).|Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules. |Règlement UE no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement (UE) N. 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).|Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules. |Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

W6311.000/4

Page n. 14 de 17

# Fiche de Données de Sécurité

## V-SHINE

le produit appartient à la catégorie: P5c

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	3.4.1/1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Repr. 2	3.7/2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu

W6311.000/4

Page n. 15 de 17

# Fiche de Données de Sécurité

## V-SHINE

		aquatique, Catégorie 3
--	--	------------------------

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities  
 SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
- ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA: Association internationale du transport aérien.
- IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
- ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

W6311.000/4

Page n. 16 de 17

## Fiche de Données de Sécurité V-SHINE

INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.